

INSCRIPTION SAISON 2023-2024 pour tout renouvellement, création de licence et mutation

- ♦ **ETAPE 1** → Formulaire d'inscription club à remplir en ligne : <https://basket-st-orens.fr/inscription-saison-2023-2024>
- ♦ **ETAPE 2** → Suite à l'étape 1, le licencié recevra un mail de « OCC0031038@FFBB.COM » qui lui permet de réaliser sa demande de **licence dématérialisée** via le lien reçu. (Vérifier dans les spams)

Attention ! si votre certificat médical est encore valable il vous suffira de cocher et valider le questionnaire de santé, si votre certificat médical a plus de 3 ans il faudra télécharger le nouveau et l'insérer <https://basket-st-orens.fr/files/bs0/2023-2024/certificat-medical.pdf>

PARTIE SURCLASSEMENT OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES CATEGORIES

- ♦ **ETAPE 3** → Lors des permanences, le licencié ramène les documents suivants :
 - La charte du joueur et des parents datée, signée
 - Le formulaire d'informations sur les sanctions financières daté, signé à partir de la catégorie U15 (2009)
 - Le formulaire des autorisations rempli, daté et signé (pour les mineurs uniquement)
 - Le règlement adhésion (montant de la licence) + montant de l'assurance **si souhaitée**
 - Photocopie de la carte d'identité **UNIQUEMENT** pour les créations, les mutations, et les joueurs nés en 2003

NB : En cas de question et ainsi que pour les licences étrangères, contacter la secrétaire par mail : secretaire@basket-st-orens.fr

Permanences des inscriptions (Gymnase Riquet – 31650 Saint-Orens)

- Mercredi 28 Juin de 17h à 18h30 à Riquet
- Jeudi 29 Juin de 18h30 à 20h à Riquet
- Du lundi 04 Septembre au jeudi 28 Septembre de 18h à 20h à Riquet.

CONTACTS ET LIENS UTILES

Site internet du club → <https://basket-st-orens.fr/>

Facebook → [basket saint orens](#)

Présidente - Céline Bonnesteve → presidente@basket-st-orens.fr

Vice Président – Jean-Jacques Desolier..... → jjdesolier@gmail.com

Secrétaire - Virginie Assion → secretaire@basket-st-orens.fr

♦ **Règlementation, championnats, actualités, documents divers**

CD31 Comité Départemental de basket de Haute Garonne → www.basketcd31.com/

Résultats des championnats **FFBB** (Fédération Française de Basket Ball) → www.ffbb.com/

ADHESION 2023-2024

A PARTIR DE LA SAISON 2023/2024 ,LES NOUVELLES LICENCES ET MUTATIONS DES NON SAINT-ORENNAIS AURONT UNE MAJORATION DE 20^E SUR LE PRIX INITIAL DE LA LICENCE.

Pour les mutations, le club prend à sa charge les frais pour les équipes seniors. En contre partie, un chèque de caution de 90€ sera demandé lors de l'inscription et restitué en fin de saison si la licence est renouvelée pour la saison suivante, si la licence n'est pas reconduite, le club encaissera le chèque.

ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIE	COTISATION 2022/2023	Type adhesion	FRAIS LICENCE AS *
2019	Baby U7 1 ^{er} année	120€	adhérent	
2018-2017	Baby U7	175€	licencié	
2016-2015	Mini poussin U9	185€	licencié	
2014-2013	Poussin U11	195€	licencié	
2012-2011	Benjamin (e) U13	215€	licencié	
2010-2009	Minimes U15	215€	licencié	13 €
2008-2007	Cadets U17	215€	licencié	26 €
A partir de 2006	U20 ou Séniors	U20 215€/ Seniors 255€	licencié	26 €
A partir de 2003	Loisirs	255€ Licence ou 120€ Adhésion	Adhérent ou licencié	
Stage vacances 1ère semaine (lun/mar/mer) de chaque vacances scolaires sauf Noël	U9/U11/U13/U15 BSO et CTC	85€/3 jours avec repas et goûter	Le club se réserve le droit de modifier le prix / le public	Suivre sur le site basket-st-orens

- * Licence AS : possibilité de jouer dans une autre équipe de la CTC (Ayguesvives et Ramonville)

** Les tarifs sont donnés sans l'assurance complémentaire FFBB. Néanmoins, vous avez la possibilité de y cotiser mais elle reste facultative à rajouter au prix de la licence ci-dessus

- option A /2.17€ option B /6,27€ option C /0.36€ (à ajouter avec option A ou B) aucune

Attention à prendre en compte impérativement : Si vous avez déjà pris cette assurance la saison précédente vous devez la renouveler cette saison, l'engagement se fait pour 4 ans (pour l'arrêter avant cette date vous devrez envoyer une lettre RAR à la FFBB avant le 31 mai de l'année suivante).

*** 10€ de réduction à partir du deuxième licencié par famille

**** Passez le 10 septembre (hors création de licence et nouvel arrivant), une pénalité de 20€ sera appliquée en plus du prix de la licence

MODES DE RÈGLEMENTS

- Règlement en espèces montant.....€
- Règlement par chèque bancaire à l'ordre de « Basket Saint Orens » (**3 fois maximum** jusqu'à fin décembre 2021)
chèque n°1 montant€ chèque n°2 montant€ chèque n°3 montant.....€
(avec au dos de chaque chèque le nom, le prénom et la catégorie du licencié)
- Règlement en chèques vacances montant maximum (80€) montant.....€
- **Une attestation de paiement** pour votre CE peut vous être délivrée sur demande auprès de l'adresse suivante (communiqué ultérieurement sur le site du club) et vous sera envoyée par retour de mail (dans

ce cas merci de préciser le nom et prénom qui devront apparaître sur l'attestation ainsi que l'adresse de facturation).

INFORMATION SUR LE DON DONNANT DROIT A UNE DEFISCALISATION SUR LA BASE DU VOLONTARIAT

Basket Saint-Orens est un club de bénévoles dont l'essentiel des recettes est issu des licences, des manifestations, des subventions (dont l'obtention est parfois soumise à conditions), des dons et du sponsoring.

Dans ces conditions, l'équilibre du budget dépend en grande partie des dons faits à l'association.

L'article 200 du Code Général des Impôts réserve la réduction d'impôt aux associations d'intérêt général, ayant un caractère éducatif, scientifique, social, humanitaire, **sportif**, familial, culturel etc.... La documentation fiscale vise explicitement « les organismes ayant pour vocation de promouvoir la pratique du sport non professionnel ».

Pourquoi faire un don ?



Le club bénéficiera de plus de financements pour son fonctionnement, et à améliorer les investissements matériel, tenues etc....

Article 200 : la réduction d'impôt accordée au titre des dons faits par les PARTICULIERS est égale à **66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable.**

Exemples pour les particuliers:

Montant du don	Réduction
50€	33€
100€	66€
150€	99€
200€	132€
250€	165€
300	198€

Chaque année, au moment de votre déclaration annuelle de revenu, vous devez indiquer dans la case (7 UF de la déclaration n°2042)

Article 238 BIS : la réduction d'impôt accordée au titre des dons faits par les ENTREPRISES assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés est égale à **60 % du montant, dans la limite de 5 millièmes du chiffre d'affaires.**

CHARTRE DU JOUEUR ET DES PARENTS 2023/2024

En s'inscrivant au Basket Saint Orens, vous devenez adhérent d'une association sportive.

Voici à quoi ça vous engage :

	JOUEUR, je m'engage à :	PARENT, je m'engage à :
Entraînements	Être à l'heure. En cas d'absence informer le coach	Être à l'heure. En cas d'absence de votre enfant, prévenir le coach
	S'assurer que le coach est présent	S'assurer que le coach est présent avant de laisser son enfant
	Avoir une tenue et des chaussures adaptées	
	Respecter les consignes du coach	
	Être engagé, actif dans l'évolution de ses compétences	
	Respecter le matériel	
Matches	Accepter les choix du coach	Prendre connaissance du planning des match
	Respecter les Arbitres	Informé le coach en cas d'absence
	Respecter l'adversaire	Participer à l'organisation de la rencontre (mise en place de la table de marque, rangement du matériel...)
	Non sélectionné, j'accompagne mon équipe et aide à la bonne tenue de la rencontre (OTM, matériel...)	S'impliquer pour la bonne tenue des matchs : - tenue de la table de marque (e-marque/chrono) - arbitrage - gestion des goûters et du lavage des tenues de matchs
	Porter les tenues fournies par le club	Supporter l'équipe, respecter les choix du coach et les décisions des arbitres
Vie du Club	Participer aux formations OTM, arbitre, coach	Favoriser la présence de votre enfant aux événements du Club
	Participer à l'encadrement des équipes de jeunes U7 U9 U11 U13	Participer à l'organisation des événements du club (dans la mesure du possible)
	Participer aux événements du club	

Le respect de cette chartre doit contribuer à augmenter le plaisir que chacun pourra trouver dans sa participation à la vie du club.

A , le/...../2023.

écrire la mention « lu et approuvée »

SIGNATURE DU JOUEUR/ JOUEUSE

SIGNATURE DES PARENTS

INFORMATION IMPORTANTE SUR LES SANCTIONS FINANCIÈRES

A partir de la catégorie U15 (2009) les sanctions (Techniques, Disqualifiantes, ...) qui entraînent une sanction financière de la part des instances fédérales, seront réglées directement par le licencié. Tout manquement entraînera la suspension du licencié.

TYPES DE FAUTES ET MONTANTS indicatifs DES PENALITES : (liste non exhaustive)

Type de fautes	Montant
Frais d'ouverture d'un Dossier Disciplinaire	250 €
1ère FAUTE Pénalité de saisie	0 €
2ème FAUTE Pénalité de saisie	35€
3ème FAUTE Pénalité de saisie	50 €
4ème FAUTE Pénalité de saisie	100€
5ème FAUTE Pénalité de saisie	150 €

Si tu prends une faute technique, tu auras 2 matchs à arbitrer chez les jeunes



A le

Signature du joueur
Précédée de la mention « lu et approuvée »

Signature des Parents (pour les mineurs)
Précédée de la mention « lu et approuvée »

cadre réservé au club

AUTORISATIONS SAISON 2023-2024

Je soussigné(e)

Adresse mail en majuscule.....@.....

- licencié(e)/ adherent(e) au Basket Saint-Orens
- responsable légal de l'enfant.....mineur licencié/adherent au Basket Saint-Orens

AUTORISATION PARENTALE D'INTERVENTION MEDICALE D'URGENCE

autorise n'autorise pas

les responsables du Basket Saint-Orens à prendre toutes dispositions et à faire prodiguer des soins d'urgence en cas d'accident survenu au licencié susnommé.

Personne(s) à contacter (Nom et n° de téléphone) :.....

Médecin traitant (Nom et n° de téléphone) :.....

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT SUR LE DROIT A L'IMAGE

autorise n'autorise pas

le club de Basket Saint-Orens à prendre des photos ou enregistrements vidéo de moi-même, mon enfant et mes proches durant les activités de l'association et les publier aux fins mentionnées ci-dessous :

- ♦ sur le site internet du club
- ♦ dans des annonces publicitaires ou des événements du club (tournois)
- ♦ en tant qu'aide pédagogique aux entraîneurs.

AUTORISATION PARENTALE DE TRANSPORT (pour les mineurs)

autorise n'autorise pas

l'entraîneur ou les accompagnateurs à transporter le mineur susnommé dans leur véhicule pour se rendre aux rencontres disputées par les équipes du Basket Saint-Orens.

ENGAGEMENT DE RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

.....déclare sur l'honneur :

- ♦ avoir pris connaissance du règlement intérieur du Basket Saint-Orens sur le site ou dans les locaux des gymnases
- ♦ m'engager à le respecter au cours de la saison.

Fait à Date

Signature(s) du licencié majeur ou représentant légal